

Issa Diallo

Création d'un Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires au Burkina Faso

Selon les statistiques, sur un total de 2.471 cas de conflits communautaires enregistrés entre 2012 et 2014 au Burkina, près de la moitié (49,5%) sont des conflits entre agriculteurs et éleveurs, contre 29,3% pour les conflits fonciersⁱ.

L'année 2015 n'aura pas fait exception : il y a eu de nombreux conflits entre les éleveurs et agriculteurs et conflits fonciers qui se sont souvent soldés par des morts d'hommes et au moins huit cent (800) déplacés forcés (la grande majorité étant des éleveurs).

Heureusement, cette année, l'Etat burkinabé, grâce à la Transition, a adopté un décret portant création, composition, attributions et fonctionnement d'un Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires au Burkina Faso. Cet Observatoire a pour objectif de permettre la mutualisation des efforts des différents acteurs et de susciter davantage une prise de conscience et une responsabilisation de la population, en vue d'une meilleure prévention et d'une gestion plus pacifique des conflits.

Impunité lors des conflits communautaires

Comme les autres années, de centaines de pasteurs peuls du Burkina Faso ont connu des violences inouïes. Comme d'habitude, ce sont des campements d'éleveurs qui ont été brûlés et les habitants contraints à l'exil dans d'autres contrées. Pourtant, le Burkina Faso a des lois et textes réglementaires suffisants pour protéger les droits humains de tous, y compris les pasteurs peuls :

- la loi n°034-2012/AN du 16 juin 2012 portant Réorganisation Agricole et Foncière,
- la loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso,
- la loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural,
- la loi n°12-2014/AN du 22 avril 2014, portant orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes,
- le décret n° 2007-032/PRES/PM/MATD du 22 janvier 2007 portant organisation et fonctionnement des conseils villageois de développement,
- le décret n° 2012-263/PRES/PM/MATDS/MJ/MAH/MRA/MEDD/MEF du 03 avril 2012, portant attribution, composition, organisation et fonctionnement de la Commission de conciliation foncière villageoise,
- l'arrêté conjoint n°2000-31/MRA/AGRI/MEE/MEF/MATS/MEM/MIHU du 21 juillet 2000 portant règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs.



Si ces lois et textes réglementaires ne servent pas à protéger les pasteurs peuls, c'est qu'au Burkina Faso, lors des conflits communautaires, la préservation de la paix sociale conduit à un dialogue en sacrifiant même le plus souvent les droits des victimes. Ces pratiques ne créent pas de dissuasion pour les protagonistes dans les conflits ultérieursⁱⁱ.

Au Burkina Faso, c'est souvent au vu et au su des autorités administratives et des forces de l'ordre que les pasteurs nomades sont violentés, tués. Ces autorités se sont toujours montrées incapables de réagir au bon moment et en faveur de la justice.

Par exemple, à Tegsaba, un village de la commune rurale de Tougouri (province du Namentenga) situé à une soixantaine de kilomètres de Boulsa, le samedi 6 juin 2015, des pasteurs nomades ont été attaqués. Tout serait parti d'une histoire de vol d'animaux domestiques d'agriculteurs par des éleveurs. A en croire les témoignages, c'est l'agression d'un agriculteur par un éleveur, pris en possession d'animaux volés, qui aurait mis le feu aux poudres. Pour se venger, les agriculteurs sont revenus en force pour exiger le départ sans condition des éleveurs du village. Il s'en est suivi une chasse à l'homme. Bilan : 2 morts sur le champ et 1 blessé grave évacué à l'Hopital de Kaya, des habitations et des greniers incendiés. L'on dénombre également 113 personnes déplacées¹. L'un des cadavres a été lapidé jusqu'à ce que mort s'en suive. Parmi les déplacés, installés dans une des écoles de Tougri, il y a une dizaine d'élèves. Les forces de l'ordre étaient là. Malgré leur détermination à sauver les peuls, au risque de leurs propres vies, ils ne pouvaient rien vu leur nombre, et le renfort tardait à arriver.

¹ <http://www.observateur.bf/index.php/societe/item/3980-conflit-agriculteurs-eleveurs-a-tougouri-2-morts-et-de-nombreux-deplaces>

Mais le cas le plus révélateur d'impunité est celui de la chasse aux peuls des campements de la province de la Kompienga. En rappel, les attaques des campements peulh de Tibadi, Folpodi, Diapienga et Mamanga [province de la Kompienga], le samedi 17 Janvier 2015, ont occasionné un mort, deux blessés, 520 déplacés et l'incendie de 119 cases, 25 greniers, une moto et un vélo. Selon plusieurs sources, ces exactions ont été commises en représailles à de nombreuses attaques à mains armées dont se seraient rendus responsables des Peulh à l'encontre de Gourmantché, populations majoritaires de la localité. La dernière en date, aurait été perpétrée le lundi 12 janvier 2015 contre un Gourmanché qui aurait reçu des balles de calibre 12 dans la cuisse et des coups de machette sur la têteⁱⁱⁱ. Mais encore une fois il n'y a pas de preuve tangible que le criminel était un Peul. Et les exactions se sont passées au vu et au su de l'administration, comme la quasi-totalité de toutes les autres exactions.

En avril 2015, des pasteurs peuls ont été chassés de leur campement de Poug-Ziga où ils vivaient depuis 107 ans. Tout a été saccagé dans le campement, juste parce qu'un garçon peul de douze ans, accusé de vol de 10 moutons et d'une chèvre serait relaxé par la gendarmerie^{iv}. Le campement est à une cinquantaine de km de Ouagadougou, à la lisière de Ziniaré, chef-lieu de la Région du Plateau central. La version du vol ne semble plus tenir. Et pourtant, quelques malheureux pasteurs sont toujours à la brigade de gendarmerie de Ziniaré, sous des tentes^v. Cela fait déjà huit (8) mois, que ces citoyens dont la seule faute est d'être peul résidant à Poug-Ziga, sont casernés, dans la cour de la gendarmerie sans que rien de ne soit fait pour remédier à la situation.

L'organisation des pasteurs peuls

Si de nombreuses associations, organisations sous régionales et régionales travaillent à la promotion de l'élevage et du pastoralisme au Burkina Faso et en Afrique, aucune ne semble s'intéresser aux violences faites aux pasteurs peuls du Burkina, malgré le cadre juridique permettant de les protéger.

En conclusion, l'année 2015 n'a pas été différente des autres années en matière de sécurisation des pasteurs nomades. Leurs réseaux de populations autochtones conscientes de leur situation continue de se construire autour du pastoralisme, mais aussi des croyances religieuses. Et c'est là tout le problème, dans cette partie du continent africain où l'on assiste à l'émergence de conditions de plus en plus favorables à des extrémismes de tous genres.

Issa Dialo est chercheur principal au Centre National de Recherche Scientifique et Technique de Ouagadougou. Il est aussi Président de l'Association pour la Protection des Droits et la Promotion de la diversité Culturelle des groupes Minoritaires (ADCPM, officiellement reconnue par le gouvernement du Burkina Faso depuis 2005. L'objectif de l'ADCPM est de promouvoir les droits humains et culturels, particulièrement ceux des minorités. Il est également l'auteur d'articles de journaux sur le conflit ethnique et la tuerie des Peuls au Burkina Faso.

Source : IWGIA Indigenous World 2016

ⁱMinistère de la justice, des droits humains et de la promotion civique, Rapport de l'étude sur l'état des lieux des conflits communautaires au Burkina Faso, version provisoire, juin 2015.

ⁱⁱ Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique, Rapport de l'étude sur l'état des lieux des conflits communautaires au Burkina Faso, version provisoire, juin 2015.

ⁱⁱⁱ Agence d'information du Burkina, JML-TAA

^{iv} « Les Peulhs, persona non grata, la gendarmerie s'explique, Sidwaya N°7907 du 4 mai 2015.

^v En rappel, selon certaines sources, un vol d'animaux, serait à l'origine du conflit, que le chef de Ziga, malgré des tentatives de réconciliation n'a pu éviter. Un ultimatum, entré en vigueur ce jour... avait été lancé aux peulhs pour quitter la localité. (Agence d'Information du Burkina).